

20 AVR. 2023



**Arrêté temporaire n°23-AT-197
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

AVENUE CHARLES DE GAULLE (D7), RUE DANIELE CASANOVA, RUE DES ROSIERS et RUE JEAN JAURES

Madame le Maire de Portes -lès-Valence,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1 et R. 417-10

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

CONSIDÉRANT que des travaux RENOUVELLEMENT DE BRANCHEMENT POUR GRDF, LES TRAVAUX S'EFFECTUE UNIQUEMENT SUR LE TROTTOIR. NOS ENGIN EMPIETERONT SUR LA CHAUSSE POUR CELA NOUS DEMANDONS UN ALTERNAT. rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 04/06/2023 au 24/06/2023 AVENUE CHARLES DE GAULLE (D7), RUE DANIELE CASANOVA, RUE DES ROSIERS et RUE JEAN JAURES

ARRÊTE

Article 1

À compter du 04/06/2023 et jusqu'au 24/06/2023, les prescriptions suivantes s'appliquent :

- AVENUE CHARLES DE GAULLE (D7), du 40 jusqu'à la RUE DANIELE CASANOVA
- 2 RUE DANIELE CASANOVA
- RUE DES ROSIERS, du 1 jusqu'à la RUE JEAN JAURES
- RUE JEAN JAURES, de la RUE DES ROSIERS jusqu'à l'AVENUE CHARLES DE GAULLE (D7)

:

- La circulation est alternée par feux ;
- Le stationnement des véhicules légers et poids lourds est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, GIAMMATTEO RESEAUX.

Article 3

Le Directeur de la Sécurité publique à Valence 26, le chef de la Police Municipale de Portes-lès-Valence, Le Directeur des Services Techniques et le Directeur Général des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Portes-lès-Valence, le 19/04/2023
Madame le Maire de Portes -lès-Valence


Geneviève GIRARD



DIFFUSION:
GIAMMATTEO RESEAUX